



# AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE LANDEVANT POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE.

- 1. SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest** de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 15 Boulevard de Stalingrad – Immeuble « Actipole » à NANTES (44000), représentée par son Directeur Monsieur Yann SAURET dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs :  
Nexity Property Management – Elisa ESTEVES.  
E-mail : eesteves@nexity.fr. Adresse : Nexity Property management – Madame Elisa ESTEVES, 6 Rue René Viviani, La Kanoa, CS 56206, 44262 NANTES CEDEX.
- 3. Objet de la procédure :**  
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un bâtiment d'une surface d'environ 170 m<sup>2</sup> sis à la résidence des pommiers sur la commune de LANDEVANT (56690) pour une activité de stockage.
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société FARAGO BRETAGNE dont le siège est sis 15 rue du Sabot à 22440 PLOUFRAGAN.  
  
Date d'effet de la convention d'occupation : 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. La consultation aura lieu uniquement sur place.
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de RENNES, Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 à RENNES (35044)  
Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr